

DELIBERATION N°CS-2021/05

OBJET : Adoption du compte administratif 2020

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Métropole de Lyon – 20 rue du Lac à Lyon 3ème, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, N. DEHAN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, C. POUZERGUE, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, A. BROTTET, F. FORT, A. GALLIANO, J-Y. GARABED, F. GROULT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, G. MARCELLIN, F. PASTRE, L. PROTON, M. RANTONNET, J-M. THIMONIER et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Olivier BAREILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 24 / Voix : 73).

Convocation en date du : 24 mars 2021.

Nature de l'acte Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.).

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 12 février 2020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2020 ;

Après avis de la commission des finances réunie en date du 19 mars 2021 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président Jean-Charles KOHLHAAS sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020 ;

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Syndical siégeant sous la présidence de Monsieur Louis PROTON, élu conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 60 voix pour et 7 voix contre,

ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	772 976,09 €	1 189 147,08 €	3 210 614,25 €	3 142 479,79 €
Résultat de l'année 2020		416 170,99 €	68 134,46 €	
Résultat antérieur reporté		516 225,96 €		857 484,81 €
Résultat cumulé		932 396,95 €		789 350,35 €
Restes à réaliser (RAR)			4 658 129,18 €	4 321 957,60 €
Résultat cumulé avec les RAR		932 396,95 €		453 178,77 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Certifié exécutoire compte tenu
 de la transmission en Préfecture le 19/04/21
 et de la publication le 19/04/21

LE PRESIDENT
 Jean-Charles KOHLHAAS

LE PRESIDENT,
 Jean-Charles KOHLHAAS

